

Le maintien de la paix a pour but de permettre aux belligérants de se retirer d'un conflit lorsqu'ils se rendent compte qu'il y va de leur intérêt, et de contribuer à créer un climat propice au règlement négocié de leurs désaccords. Le maintien de la paix est une entreprise militaire qui exige la mise en place d'une force internationale entre les parties adverses; mais elle n'est pas une fin en soi. Cette opération a pour but de favoriser les conditions nécessaires à la pacification, c'est-à-dire à la recherche, par la voie diplomatique, d'une solution des causes profondes d'un conflit.

Mais la situation à Chypre est caractérisée par une absence marquée de progrès vers un règlement politique. L'efficacité de la force de maintien de la paix de l'ONU était telle que l'on en est arrivé à la considérer comme une partie intégrante de l'île, de telle sorte que les parties en présence n'ont guère été motivées à faire les compromis nécessaires à un règlement politique. Les pays dont les troupes participent à la Force de l'ONU ont fait état de leurs inquiétudes à propos de ce manque de progrès et la restructuration a été entreprise dans l'espoir qu'elle inciterait les parties à prendre conscience du fait qu'elles ne pourraient pas compter indéfiniment sur une force extérieure pour assurer leur sécurité.

En juillet 1974, la situation à Chypre a changé radicalement. En réaction à une tentative du coup d'État montée par la garde nationale chypriote et encadrée par des officiers grecs contre le gouvernement de Mgr Makarios, la Turquie a débarqué des troupes à Chypre et a rapidement occupé près de 40% de l'île.

Ce débarquement a profondément modifié la position de la Force de paix. Elle avait été créée pour surveiller le cessez-le-feu entre les deux communautés, mais voilà qu'un affrontement majeur avait lieu entre les forces armées turques et la garde nationale chypriote. Pour faire face à cette situation, le contingent canadien, de même que ceux des autres pays participants, fut augmenté à la demande du Secrétaire général de l'ONU. Cette augmentation des effectifs a permis à la Force de maintien de la paix de relever ce nouveau défi et de réduire les combats au minimum. Néanmoins, la situation actuelle demeure précaire et la violence pourrait reprendre à tout moment.

Notre expérience à Chypre mérite d'être étudiée attentivement car elle met en relief les problèmes fondamentaux que présentent le maintien de la paix et la pacification.

Le maintien de la paix ne saurait se substituer à la pacification. Pour être utile, il doit s'accompagner d'un effort parallèle au plan politique, surtout de la part des parties les plus directement touchées, pour transformer en paix durable la paix provisoire qu'une